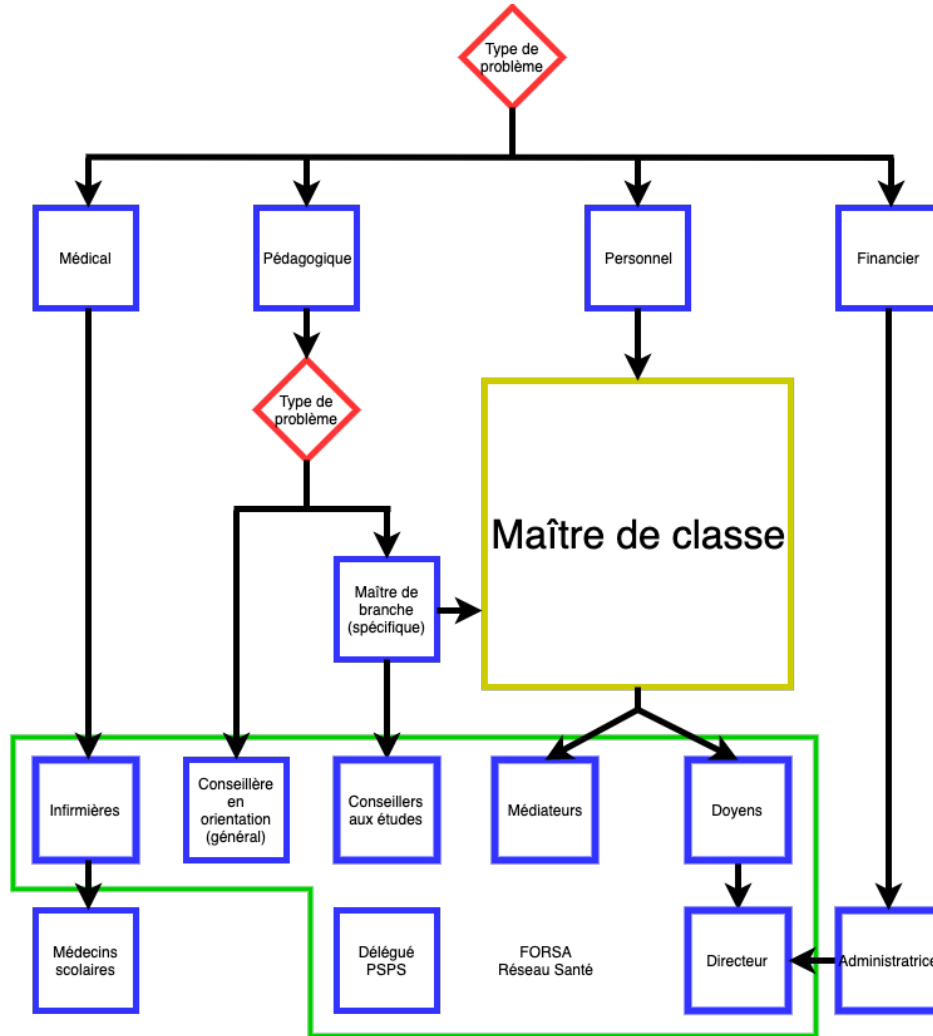


Si votre maître de classe est votre interlocuteur principal au sein du gymnase de Renens, vous pouvez aussi vous adresser directement auprès de votre doyen. Les interlocuteurs ci-dessous reçoivent sur rendez-vous et dans ce but, ils peuvent être contactés via leur adresse e-mail, disponible sur le site-web du gymnase de Renens ; pour prendre un rendez-vous avec M. le Directeur, veuillez-vous adresser au secrétariat.



**Les maîtres de classe** sont responsables du suivi de ses élèves, de l'administration et de la vie de la classe. Ils assurent notamment la coordination entre les enseignants ainsi que l'information des parents.

L'**administratrice** seconde le directeur dans les domaines des finances et de l'administration.

**Les conseillers aux études** veillent à l'accomplissement harmonieux du cursus des élèves. Leurs actions sont exclusivement pédagogiques et méthodologiques ; en principe, le conseiller aux études n'entretient pas de relation directe avec l'environnement familial de l'élève.

La **conseillère en orientation** aide les élèves dans l'élaboration et la réalisation d'un projet professionnel.

Le **délégué PSPTS** met ses compétences pédagogiques et méthodologiques au service des élèves, des enseignants, de l'équipe PSPTS et de l'ensemble des partenaires afin de promouvoir un climat sain, respectueux et harmonieux au sein de l'établissement scolaire dans le but de favoriser les apprentissages.

Le **directeur** est responsable du bon fonctionnement de l'établissement.

**Les doyens** coopèrent activement au bon fonctionnement de l'établissement et secondent le directeur dans les domaines de la pédagogie et de l'organisation.

**Les infirmières** ont comme champ d'activité la santé globale des enfants et des adolescents à l'école ; elles exercent des activités de promotion de la santé et de prévention.

**Les maîtres de branche** dispensent aux élèves un enseignement dans ladite branche.

**Les médecins scolaires** apportent leurs conseils et expertise dans les domaines liés à la santé physique, mentale et sociale des enfants et des adolescents. Les médiateurs offrent aux gymnasiens un lieu d'écoute en cas de difficultés d'ordre scolaire, personnel, familial ou social.

**Les médiateurs** promeuvent un climat favorable aux apprentissages scolaires, sociaux et professionnels ; ils contribuent aux projets de promotion de la santé et prévention au sein de l'établissement. Enfin, ils écoutent et accompagnent les élèves et les acteurs de l'établissement.